

RECYC-QUÉBEC

Communiqués

Gestion exemplaire des matières résiduelles - 19 industries, commerces et institutions reconnus pour leurs efforts et leur performance



La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, remet un certificat d'attestation de performance ICI ON RECYCLE! à M. Michel Dubuc, directeur de l'usine de LaSalle, Emballages Krupack.

Montréal, le vendredi 8 juin 2007 – À l'occasion d'une cérémonie tenue dans le cadre du Salon national de l'environnement, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, a remis à 19 établissements des Attestations de performance ICI ON RECYCLE! Instauré en 2003 au nom du gouvernement du Québec, ce programme de reconnaissance mis en place par RECYC-QUÉBEC souligne les efforts des industries, des commerces et des institutions (ICI) qui ont implanté dans leurs établissements des mesures permettant une gestion exemplaire des matières résiduelles, dans le respect de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

« Il est important de reconnaître les efforts de ces 19 établissements, qui se sont engagés volontairement à gérer de façon responsable leurs matières résiduelles. Cela témoigne de leur sens de la responsabilité sociale et de leur souci de préserver les ressources et de protéger l'environnement au Québec. », a mentionné la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp.

Neuf établissements attestés en 2004 ont démontré qu'ils répondent aux exigences relatives à la reconduction de leur attestation dans le cadre du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! Il s'agit de :

- Alcoa – Usine de Tige de Bécancour;
- Cascades Récupération – Lachine, une division de Cascades Canada inc.;
- CFER du Saguenay (Centre de formation en entreprise et récupération);
- Collège de Rosemont (Montréal);
- Delta Sherbrooke – Hôtel et Centre des congrès;
- Komatsu International (Canada) Inc. (Candiac);
- **Kruger Emballages Krupack – usine de LaSalle;**
- NI Environnement – bureau de Montréal;
- Restaurant L'Ardoise (Sherbrooke).

De plus, dix nouveaux établissements ont reçu une Attestation de performance ICI ON RECYCLE! Il s'agit de :

- Armoires Cuisines Action (Sainte-Sabine);
- Caisse populaire Desjardins Sieur-d'Iberville (Saint-Jean-sur-Richelieu);
- Columbia Forest Products – usine de Saint-Casimir;
- Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM);
- Corneau Cantin Chicoutimi Inc.;
- Marché Stéphane Beaulieu Inc. (Sainte-Julienne);
- PJC Jean Coutu Bois-des-Filion;
- Produits de Marque Liberté Inc. – siège social (Candiac);
- Produits de Marque Liberté Inc. – usine de production (Brossard);
- Université Concordia (Montréal).

Le président-directeur général de RECYC-QUÉBEC, M. Robert Lemieux, précise pour sa part : « Je suis heureux de constater que de plus en plus d'entreprises se responsabilisent. Il y a maintenant 54 établissements qui sont reconnus pour leur performance de gestion relativement aux matières résiduelles qu'ils produisent. Ces établissements, qui atteignent d'excellents taux de récupération, sont la preuve qu'il est possible d'atteindre les objectifs fixés à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. »

Critères d'évaluation

Pour obtenir cette reconnaissance, les établissements doivent respecter plusieurs critères dont le premier est de mettre en valeur au moins 65 % des matières résiduelles valorisables. En deuxième lieu, l'établissement doit atteindre au moins trois objectifs de mise en valeur relativement aux sept matières suivantes : 70 % des papiers et des cartons, 70 % du bois, 60 % des matières organiques, 95 % des métaux, 70 % des plastiques, 95 % du verre et 70 % des matières textiles.

L'Attestation de performance ICI ON RECYCLE! est valable pour une durée de deux ans et les détenteurs peuvent afficher publiquement cette reconnaissance en utilisant le matériel graphique mis à leur disposition par RECYC-QUÉBEC sur leurs outils de communication (sceau sur la papeterie, bannière ICI ON RECYCLE!, etc.). Au terme de

cette période, les établissements attestés seront invités à faire la démonstration du maintien de leur performance environnementale pour renouveler leur attestation.

Les candidatures ont été analysées par un comité composé de personnalités dotées d'une bonne connaissance de la gestion des matières résiduelles dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel. Il s'agit de Mme Linda Carbone de l'Association BOMA Québec, de M. Robert Litzler de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), de M. Gilles Lévesque du Groupe Westcliff, de M. Jacques Fortin de la Corporation de développement économique de LaSalle (CDEL) et de M. Alain Leduc de la Ville de Montréal.

Dans le cadre de son mandat et en soutien à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, RECYC-QUÉBEC oriente, met en œuvre et coordonne des activités visant la mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances pertinentes et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer. RECYC-QUÉBEC appuie et reconnaît les efforts des intervenants des différents secteurs et assure le suivi de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

Source :

Véronik Aubry
Attachée de presse
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
(418) 521-3911

Pour information :

Sophie Langlois-Blouin
Agente d'information
RECYC-QUÉBEC
(418) 643-0394, poste 3238